

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE 12 OCTOBRE (12/10/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 4 octobre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, **Adjoints**,

Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Christine LASSALLE, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**.

Etaient représentés : Mme Marie DOURLANT (représentée par M. BOUSQUET) **Adjoint**, M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. Rolland ROUX), M. Alain JEAN (représenté par M. Jean-Paul NUNZI), Mme Nicole STOCCO (représentée par Mme Hélène DELTORT), M. Georges DESQUINES (représenté par Mme Christine LASSALLE), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. Bernard REDON), Mme Christine FANFELLE (représentée par M. Abdelkader SELAM), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme Colette ROLLET), M. Gilles BENECH (représenté par M. Claude GAUTHIER). **Conseillers Municipaux**

Etaient absents : M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, **Adjoints** M. Gérard CHOUKOD, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES. **Conseillers Municipaux**

Mme CAVALIE est nommée secrétaire de séance.

01 – 12 Octobre 2010



ABBATIALE SAINT-PIERRE : TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT DES TOITURES – CHAPELLES SUD DE L'ABBATIALE.

Vu la délibération de principe n°8 du 23 avril 2009 relative à l'Abbatiale Saint Pierre pour les travaux de réfection et d'entretien courant du clocher-porche.

Vu la délibération n° 11 du 23 septembre 2010 portant demande de subvention liée à la pose d'un échafaudage pour établir le diagnostic scientifique sur l'état du portail roman.

Considérant la proposition de devis de l'entreprise « Accroche Toit » d'un montant de 11 825.01 € HT pour la chapelle Saint-Cyprien, et de 10 460.35 € HT pour la chapelle centrale, soit un total de 22 285.36 € HT.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le devis présenté par l'entreprise « Accroche Toit »,

SOLLICITE les aides du Ministère de la Culture et de la Communication à hauteur de 45 % et du Conseil Général à hauteur de 25 %.

APPROUVE le plan de financement suivant :

Ministère de la Culture et de la Communication	45 %	10 028.41 € HT
Conseil Général	25 %	5 571.34 € HT
Commune	30 %	6 685.61 € HT

Pour copie conforme
Moissac, le 13 octobre 2010

Le Maire,
Jean-Paul NUNZI

